TÉMOIGNAGE

« LA RÉUNION A TOUS LES ATOUTS POUR ÊTRE À LA POINTE EN TERMES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE. »

Jean-Philippe Deguine

Chercheur en agroécologie au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement - La Réunion

Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) est l'équivalent de l'INRA pour les régions tropicales et méditerranéennes. Sa mission est d'accompagner l'évolution des pratiques agronomiques par la recherche et développement, la formation, l'accompagnement et l'enseignement agronomique. L'activité de recherche porte sur la protection des cultures, la qualité des productions agricoles et alimentaires, la production et la santé des animaux, l'accompagnement social et territorial des acteurs.

« La Réunion est une île éloignée de la métropole, avec des enjeux spécifiques en termes de transition écologique. C'est le département français où l'on observe le plus haut taux de chômage (plus de 40 % chez les jeunes), une part importante de la population est sous le seuil de pauvreté : les préoccupations sont avant tout économiques. Mais depuis une dizaine d'années, la production photovoltaïque s'est beaucoup développée et des initiatives émergent pour acheter local, par exemple via la création d'AMAPs.

Surtout, La Réunion est considérée comme un « hot spot » de la biodiversité mondiale. Le parc national de La Réunion recouvre 40 % de la surface de l'île ; il accueille une biodiversité animale et végétale exceptionnelle, avec beaucoup d'espèces endémiques. Le principal enjeu consiste à concilier des écosystèmes naturels extraordinaires avec une agriculture aujourd'hui industrielle et agrochimique, qui côtoie parfois de près les espaces protégés. En effet, La Réunion est un département insulaire situé en milieu tropical, ce qui est propice au développement des insectes et aux invasions régulières de pathogènes qui détruisent les cultures et induisent des pertes de biodiversité. L'agriculture, dans ce contexte, repose sur l'utilisation massive de pesticides.

Au cours des dernières années, j'ai formalisé le concept de protection agroécologique des cultures en croisant mon expérience de protection des cultures en milieu tropical avec les apports de l'agroécologie. L'agroécologie consiste à s'appuyer sur l'utilisation intensive des fonctionnalités écologiques pour la production agricole. Il s'agit de favoriser les interactions entre les plantes, les animaux et les micro-organismes pour bénéficier de l'aide d'auxiliaires (par exemple, les abeilles pour la pollinisation), de la production de services écosystémiques et réduire la pression des agresseurs biologiques (insectes, maladies…) sur les cultures. La protection agroécologique des cultures est un type de protection qui vise un fonctionnement durable de l'agrosystème, en s'appuyant sur des processus écologiques. C'est une réflexion dynamique qui se traduit par une action systémique. Pour restaurer la bonne santé de l'écosystème sur le long terme, on travaille sur la santé du sol, des agrosystèmes ainsi que sur la biodiversité végétale et animale. Il s'agit donc de réduire drastiquement l'utilisation d'intrants phytosanitaires, mais aussi de mener des actions comme le ramassage des fruits piqués par des insectes pour éviter leur prolifération, la plantation de végétaux « pièges » pour les insectes, la mise en place d'une couverture végétale permanente des cultures…

Ce concept est une réponse aux impasses de « la révolution verte », cette politique de transformation des agricultures des pays en développement fondée principalement sur l'utilisation de variétés de végétaux à hauts potentiels de rendements, l'irrigation et l'utilisation d'engrais ou de produits phytosanitaires. Cela donne lieu à une agriculture industrielle complètement déconnectée de la géographie : on cultive une seule espèce végétale par parcelle et on appauvrit le sol, qui est soutenu à bout de bras par des engrais. Outre tous les problèmes de pollution et d'érosion de la biodiversité que cela entraîne, les rendements baissent aujourd'hui pour beaucoup de cultures. Le biocontrôle, qui vise à remplacer les pesticides chimiques par des biopesticides (issus d'organismes vivants), est mis en avant comme la solution à ces problèmes. Pour moi, c'est une avancée sur le plan sanitaire, mais pas forcément sur les autres plans (rentabilité des exploitations, augmentation de la biodiversité…). Substituer des intrants organiques aux intrants phytosanitaires ne suffit pas.
L'agroécologie a l'intérêt d'apporter des réponses tant aux enjeux écologiques que socio-économiques. À La Réunion, elle peut contribuer à résoudre de nombreuses difficultés. L'enjeu est d'abord sanitaire : on est face à des intoxications aux pesticides importantes car leurs doses sont très élevées sous les tropiques. Les sols et l'eau potable sont pollués. Il y a également un enjeu de sécurité alimentaire : la démographie de l'île augmente, on ne produit pas assez de denrées pour la population, donc il y a beaucoup d'importations depuis la Chine, ce qui soulève également des questions sanitaires. L'enjeu est ensuite socio-économique : l'agroécologie est source de revenus supplémentaires pour les agriculteurs, c'est une agriculture synonyme de bien-être, de mieux vivre pour eux. L'agroécologie génère également des créations d'emplois, notamment dans le domaine de la formation, de l'animation et de la médiation, car les acteurs agricoles doivent travailler de manière plus coordonnée. Dans la mesure où les prix de vente des produits agroécologiques sont moins élevés que ceux des produits conventionnels, cela bénéficie aussi aux consommateurs et notamment aux habitants les plus pauvres. L'enjeu est également patrimonial : des cultures traditionnelles de La Réunion comme le chouchou pourraient disparaître si on ne change pas les pratiques. Enfin, l'agroécologie contribue au maintien de l'exceptionnelle biodiversité réunionnaise.
Depuis 10 ans, à La Réunion, nous avons appliqué les principes de la protection agroécologique à des cultures horticoles, en particulier le chouchou et la mangue, en partenariat avec divers acteurs (chambre d'agriculture, organisations professionnelles, institut technique Armeflhor, organismes de conseil, d'appui ou de formations tels que la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles, les lycées agricoles, etc.) et, bien sûr, les agriculteurs, qui sont au centre du dispositif. On a réussi à supprimer totalement les pesticides pour ces deux cultures. Maintenant, on sait faire ; il ne reste plus qu'à changer les routines et cela prend du temps. Il est indispensable d'accompagner les agriculteurs dans cette période de transition, sur le plan technique et surtout sur le plan politique, par des mesures incitatives, financières ou techniques.

La culture du chouchou, cirque de Salazie *@Jean-Philippe Deguine*

Pour que l'agroécologie fonctionne, il est indispensable d'avoir une réflexion et une action à grande échelle, celle du paysage et non de la parcelle. À La Réunion, le chouchou et la mangue ont l'avantage d'être organisés dans des bassins de production localisés. Le chouchou est cultivé dans un cirque bien arrosé, sur des surfaces importantes, ce qui a permis de gérer la mutation de manière large plutôt qu'à l'échelle d'exploitations isolées. On est passé d'une culture traitée deux fois par semaine à 70 % de production bio à l'échelle de l'île. De même, la mangue a un bassin de production bien défini, avec des acteurs qui se connaissent bien, qui échangent et qui sont ouverts. Cette dimension territoriale est un facteur de réussite essentiel.

Forts de ces succès, nous avons créé avec l'Université de La Réunion un Certificat universitaire de qualification professionnelle sur la protection agroécologique des cultures. Un agriculteur qui a suivi cette formation diffuse ensuite ce qu'il a appris sur son territoire ; cela fait tache d'huile. Malheureusement, cette formation n'existe qu'à La Réunion.

Les pouvoirs publics ont mis en place le « Plan réunionnais pour développer une agriculture durable », qui fait du développement de l'agroécologie un axe prioritaire, à côté de l'autosuffisance alimentaire. À La Réunion, il y a des incitations assez exemplaires, avec la mobilisation des fonds européens, des instruments issus du plan Ecophyto (mesures agroenvironnementales, réseau « Dephy ferme » de démonstration des pratiques agroécologique) et des groupements d'intérêt économique et écologique qui permettent aux agriculteurs de se regrouper de manière collégiale à l'échelle du paysage. Les pouvoirs publics accompagnent bien la conversion au bio et la réduction de l'utilisation des pesticides. Mais ils ne vont pas suffisamment loin pour aider les exploitants à passer à l'agroécologie. En effet, il y a une période de transition de plusieurs années pendant laquelle les risques financiers sont importants pour les agriculteurs. Or, cette période n'est pas suffisamment accompagnée. Il n'y a pas non plus de label pour l'agroécologie. Si on veut que l'agroécologie se développe à grande échelle d'ici 20 ans, il faut se fixer un cap, des objectifs de moyen et long terme et mettre en place de la formation mais aussi des moyens financiers à la hauteur de l'enjeu.

La Réunion a tous les atouts pour être à la pointe en termes de transition écologique. C'est un territoire français, inscrit dans l'Union européenne, qui peut bénéficier de soutiens financiers pour ses projets. On a un grand parc national naturel. Les habitants sont fiers d'être Réunionnais ; ils ont le désir de prendre soin de leur île. Nombre d'acteurs sont prêts à changer leurs pratiques. On pourrait faire de La Réunion la première île en production 100 % bio et 100 % énergies renouvelables du monde. Ce serait une belle ambition ! Si on fait cet investissement pour l'avenir, les choses pourraient démarrer très rapidement ».

Agriculture, cirque de Salazie *@Jean-Philippe Deguine*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

COMPRENDRE

La transition écologique comme moteur de la cohésion des territoires

Tome 3

Deuxième défi : transformer les modes de production, de consommation et de vie dans les territoires

La publication « La transition écologique comme moteur de la cohésion des territoires » comprend cinq tomes :

Tome 1 - La place des questions environnementales dans les politiques territoriales : continuités et ruptures

Tome 2 - Premier défi : intégrer le vivant dans les politiques d'aménagement

Tome 3 - Deuxième défi : transformer les modes de production, de consommation et de vie dans les territoires

Tome 4 - Troisième défi : mettre en œuvre une transition écologique juste, inclusive et démocratique

Tome 5 - Quatrième défi : inventer de nouveaux mécanismes de coordination, de coopération et de solidarité

Remerciements

L'ANCT remercie chaleureusement l'ensemble des contributeurs à cet ouvrage ne faisant pas partie de ses équipes : Sabine Barles, Lise Bourdeau-Lepage, Nicolas Buclet, Alice Canabate, Nicolas Castay, Jean-Philippe Deguine, Gilbert Favreau, Jean-Michel Fourgous, Nicolas Laruelle, Caroline Lejeune, Raphaël Mathevet, Jean-François Mauro, David Monnier, Geneviève Pierre, Pierre-Emmanuel Reymund, Elsa Richard, Jean Rottner, Laurent Roy, Jacques Theys, Morgane Thieux-Lavaur et Gaëlle Vives.
Elle remercie également Florian Barnier, Pascal Boulin, Frédéric Vey et Stanislas Wroza pour la mise à disposition de données produites par leurs institutions, ainsi qu'Isabelle Vial, pour son rôle de mise en relation avec les contributeurs de l'Office Français de la Biodiversité.

Directeur de publication : Yves Le Breton (ANCT) - **Responsable de collection :** Agnès Reiner (ANCT) - **Directrice éditoriale :** Annabelle Boutet (ANCT) - **Autrice :** Anaïs Lefranc-Morin (ANCT) - **Cartographes :** Hassen Chougar (ANCT), Mélodie Martin (ANCT) - **Suivi d'édition :** Muriel Thoin (ANCT) - **Mise en page :** Audace - **Contact presse :** Kathleen André (Equancy), kathleen.andre@equancy.com - **Illustration de couverture :** Richard Pare, Dans le Sud-Ouest ©Richard Pare, Mission photographique de la Datar - **Dépôt légal :** octobre 2020

La transition écologique est désormais une ambition partagée. Promue en France comme ailleurs, elle a nécessairement une dimension territoriale : elle désigne la transformation profonde et progressive du fonctionnement d'un territoire et d'une société, conduite par différents acteurs, pour réduire l'empreinte des activités humaines sur l'environnement et parvenir à un développement durable. De fait, le constat est sans appel : les dégradations environnementales causées par les activités humaines passées et présentes remettent en question l'habitabilité de la Terre et seule une action volontariste est susceptible d'enrayer ce processus à moyen terme. Si tous les territoires sont concernés, les enjeux diffèrent selon leur situation géographique, démographique, économique et sociale, leur trajectoire et leurs ressources propres. À quelles conditions la transition écologique peut-elle participer de la cohésion des territoires - c'est-à-dire des liens entre territoires, et entre les territoires et le pays ? C'est la question à laquelle l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a cherché à répondre à travers la publication *La transition écologique comme moteur de la cohésion des territoires*, composée de 5 tomes.

Le tome 3 explicite l'un des quatre grands défis à relever pour que la transition écologique soit un moteur de la cohésion des territoires : la transformation des modes de production, de consommation et de vie dans les territoires. Face aux impacts du modèle de développement fondé sur la production et la consommation de masse, des alternatives émergent partout en France : agroécologie, écologie territoriale, économie circulaire, circuits courts, économie de la fonctionnalité, etc. Pour autant, la transition écologique ne peut s'opérer par la seule addition d'initiatives et de projets isolés : elle demande d'agir sur l'organisation globale des modes de vie, de production et de consommation.

Pour aborder ces enjeux, le tome 3 fait dialoguer les expertises de l'ANCT avec celles de quatre chercheurs (Sabine Barles, ingénieure, Nicolas Buclet, économiste, Jean-Philippe Deguine, écologue et Geneviève Pierre, géographe), d'un élu (Jean-Michel Fargous, président de Saint-Quentin-en-Yvelines) et d'un professionnel de l'Ademe (Jean-François Mauro).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Retrouvez l'Agence sur :

agence-cohesion-territoires.gouv.fr